

Nétiquette

Échanges sur les réseaux sociaux de la Ville de Val-d'Or

Afin d'assurer une communication continue et transparente avec la population, nous sommes présents sur les réseaux sociaux. Dans le but de préserver l'harmonie sur nos plateformes et de permettre des échanges fructueux, des règles de conduite ont été établies et elles doivent être respectées en tout temps. Notre objectif n'est pas de censurer les citoyennes et citoyens, mais uniquement de favoriser le dialogue et de prévenir les dérives.

Comportements à favoriser

Nous souhaitons un climat courtois et respectueux, tant envers les concitoyennes ou concitoyens que les élues ou élus. Les commentaires autorisés sont ceux qui respectent les droits d'auteur, la vie privée et la protection des renseignements personnels, ainsi que les opinions fondées sur des faits vérifiés.

Comportements à éviter

La Ville de Val-d'Or se réserve donc le droit de modérer ou de retirer les commentaires ou publications jugés hors sujet (fondés sur des faits non vérifiés) ou immoraux.

Voici quelques exemples :

- Propos violents, injurieux, diffamatoires, sexistes, âgistes, homophobes ou racistes;
- Commentaires inappropriés et récurrents sans lien avec le sujet d'une publication;
- Attaques personnelles et atteintes à la vie privée;
- Langage vulgaire et obscène;
- Promotion ou discrédit d'une entreprise, d'un parti politique, de ses représentants ou des autorités de la Ville de Val-d'Or;
- Partage de fausses informations.

Mesures à prendre en cas de non-respect de la nétiquette

Nous nous réservons donc le droit de masquer, de supprimer ou de signaler les commentaires non conformes à ces règles de bonne conduite et de bannir leurs auteurs sans préavis. Les commentaires écrits en majuscules ou qui abusent d'emojis pouvant être interprétés comme des cris de colère, les insinuations qui portent atteinte à la réputation d'une personne et les images à connotation sexuelle sont des exemples de commentaires contre lesquels nous agissons.

Dans certains cas, la redirection des commentaires s'avèrera nécessaire auprès d'un service municipal en particulier afin d'en assurer le suivi ou si des informations personnelles sont demandées. La Ville de Val-d'Or s'engage à répondre dans les meilleurs délais à l'intérieur des heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 (horaire régulier). Le délai de réponse peut varier selon l'actualité.